

**French 3300, section 650 (Distance Studies)
Traduction Intensive II**

**Schéma du cours
Automne-Hiver 2013**

Dates de session

du lundi 9 septembre 2013 au mardi 8 avril 2014

Préalable

1.0 cours de la série French 2900-2907, **ou** French 2300, **ou** French 2305A/B et French 2306A/B, **ou** permission spéciale du Département d'études françaises basée sur le test de placement.

Antirequis : Aucun

Professeur

Kenan Fanni , kfanni@uwo.ca

Téléphone:

Barème d'évaluation

- 12 textes à traduire (toutes les deux semaines) 35%
- 12 contributions/exercices préparatoires aux tests à faire sur le Forum (une contribution toutes les deux semaines) 10%

cours

chacune des bonnes réponses sera remplacée par mes soins par la note correcte, 1 point, 2 points, 3 points, etc.

Travaux en retard

Les étudiants sont tenus de respecter les dates limites sous peine de pénalités de retard ou de non acceptation de travaux soumis. Les dates limites des différents travaux sont toutes inscrites sur le « Calendrier » (voir rubrique sur la page d'accueil du cours, à gauche)

Si un étudiant se voit dans l'impossibilité de respecter un délai pour une raison indépendante de sa volonté, il lui faut, dans la mesure du possible, en prévenir son professeur **avant la date limite** du travail en question et, éventuellement, fournir une excuse valable. Une pénalité de 2% par jour ouvrable sera appliquée pour tout travail rendu ou terminé après la date limite. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 5 jours après la date limite.

Le travail scolaire en ligne et la probité intellectuelle

Les travaux de traduction à effectuer dans le cadre des modules pairs (2,4,6,8,10,12) valent 15% de la note finale et ils constituent un élément important de l'apprentissage de la traduction dans ce cours en ligne.

Tout le processus de la réalisation des travaux scolaires accédés en ligne suppose la probité intellectuelle de chaque étudiant. Qu'un seul étudiant triche, plagie, prenne une réponse ou un texte qui ne soient pas les siens ou qui aient été copiés-collés paresseusement, du coup, le tricheur, le plagiaire, le copieur, le paresseux enlève toute valeur éducative à l'entreprise tout entière, et cela non seulement pour lui seul mais, ce qui est plus grave encore, jusqu'à un certain point et de manière inexcusable, pour tous ses camarades de classe.

Pour garantir l'intégrité de tout le processus, j'ai donc pris certaines mesures qui ont pour objectif de signaler la présence des couper-

Méthode de correction et de notation des traductions de textes

De façon générale, lorsqu'on passe de l'anglais au français, le texte français compte plus de mots que le texte anglais; et, inversement, lorsqu'on traduit du français vers l'anglais, le texte anglais compte moins de mots que le texte français original.

Pour tenir compte de ce phénomène statistiquement avéré, lorsque je corrigerai vos traductions je me propose d'utiliser la méthode de notation que voici: pour tout texte anglais traduit vers le français, j'augmenterai le nombre de mots de 20%; par exemple le texte « Beauty is truth and truth is beauty » compte 331 mots en anglais; en supposant que la traduction française compte plus de mots que le texte original, j'augmenterai le nombre de mots de la traduction de 20%, ce qui fait $(332 \times 0.20 =) 66$ mots; donc, je suppose que la traduction française se compose d'au moins $(332 + 66) = 398$ mots. Vu que le nombre d'unités de traduction est moindre que le nombre de mots (voir la fiche « Unités de traduction », j'enlèverai 10% de ses mots à la traduction française. Pour ce qui est de « Beauty is truth and truth is beauty », cela fait donc $(398 \text{ mots} \times 0.10 =) 40$ mots à enlever à la traduction française, ce qui fait au total 358 unités de traduction. Chaque faute de traduction sera alors déduite du nombre d'unités de traduction que j'ai calculé. Tout au long de la session vous verrez l'application de cette méthode dans le calcul des notes attribuées aux traductions.

Comment faire les accents

Si l'étudiant n'a pas de clavier français, il lui faudra mettre les accents autrement. Voici des codes qui marchent pour moi (on n'a pas besoin de mettre les accents sur les majuscules) :

tout d'abord, j'active « Num Lock » (je clique sur la touche « Num Lock »); ensuite, en même temps que j'appuie sur « Alt », je tape (à droite, sur le pavé numérique = numeric keypad) les groupes de chiffres suivants :

131 = â; 133 = à; 130 = é; 138 = è; 136 = ê; 137 = ë; 135 = ç; 139 = ï; 140 = î; 147 = ô; 150 = û; 151 = ù.

La traduction automatique

Il arrive qu'on soit tenté d'avoir recours à un des nombreux services de traduction automatique qui existent sur Internet. De façon générale, la traduction automatique n'est pas encore rendue à un stade de fiabilité et de performance technique qui recommande son emploi systématique. En d'autres termes, on risque de ne produire que du charabia si on tente de traduire plus de 3 ou 4 mots de suite. Et un texte traduit automatiquement est si mauvais, si ridicule que son moyen de traduction originel - illégitime - saute aux yeux, ce qui entraîne les conséquences qu'on sait en ce qui concerne la notation d'une traduction ainsi entachée.

EMPLOI DU TEMPS

<u>Semaine et dates</u>	<u>Module</u>	<u>Fiches terminologiques et terminologique à lire</u>	<u>Textes à traduire</u>	<u>Forum : contributions/exercices préparatoires aux tests</u>	<u>Tests: date limite: le lundi après chaque bloc de 4 semaines</u>
semaine d'orientation: 9-13 sept.					
1 ^{re} semaine: 16-20 sept.	1	notions préliminaires; L1 VS L2			
2 ^e : 23-27 sept.	1	niveaux de langue; utilisation du dictionnaire		Forum 1 (contributions/exercices préparatoires au test du module 1)	
3 ^e : 30 sept-4 oct.	1	emprunt; traduction littérale			
4 ^e : 7-11 oct.	1	calques		Forum 2 (contributions/ex. préparatoires au test du module 1)	1
5 ^e : 14	2	unité de traduction			

Encouragements

Je tiens à vous encourager à travailler fort et avec sérieux en vous invitant à vous mettre en contact avec moi pour tout motif qui a trait au cours: questions, précisions, explications, conseils, commentaires, etc. Je tiens aussi à ce que vous preniez plaisir à apprendre la traduction, la joie

Bescherelle en ligne : <http://www.bescherelle.com/conjugueur.php> : conjugueur

Laura K. Lawless : <http://french.about.com> : grammaire

Manuel de grammaire française en ligne et gratuit – Synapse : grammaire
http://www.synapse-fr.com/grammaire/GTM_0.htm

Nadine de Moras : <http://www.nadinedemoras.com> : grammaire

III. Site permettant la vérification des traductions

Linguee : <http://www.linguee.fr/francais-anglais?query=printed+resources&source=english>

IV. Culture

1) Télévision :

Radio-Canada: <http://www.radio-canada.ca>

TV5 : <http://www.tv5.org>

2) Radio :

Ici Radio-Canada Première : <http://www.radio-canada.ca/premiere>

Québec- Radio Inter : <http://www.qriradio.com>

Radio France Internationale : <http://www.rfi.fr>

3) Journaux et revues :

Le Devoir : <http://www.ledevoir.com>: quotidien canadien

Le Figaro : <http://www.lefigaro.fr> : quotidien français

Jeune Afrique : <http://www.jeuneafrique.com> : revue française

La Libre Belgique : <http://www.lalibre.be> : quotidien belge

Le Monde : <http://www.lemonde.fr> : quotidien français

Marianne : <http://www.marianne.net> : revue française

Informations indispensables : politiques universitaires

Important Academic Information for Students Taking Courses in the Department of French Studies

1. Plagiarism, Cheating and Other Scholastic Offences

! UWO statement on plagiarism: “Scholastic offences are taken seriously and students are

will be deleted from your record. This decision may not be appealed. You will receive no adjustment to your fees in the event that you are dropped from a course for failing to have the necessary prerequisites.” [1]

! Please note that you are responsible for ensuring that you have successfully completed the prerequisites for this course. Lack of prerequisites cannot be used as grounds for an appeal. You are responsible for ensuring that this course is not an antirequisite for another course you have already taken.

! The French Placement Test is a mandatory requirement for any student taking a French course for the first time at Western. You must submit the results of the test to the Department of French Studies office so that they will appear on your academic record. The Department of French Studies reserves the right to place you in a course that is appropriate to your level, based on the level of secondary school French you have completed. For example, if you have completed grade 12U F2 (de) 0. -0.2 (t) 0.272 635.52 0 0.24 278.27

4. Accommodations for Work Missed Due to Problems

! Students are required to respect all deadlines for submission of assignments and to write tests, mid-terms and exams on the scheduled dates, unless circumstances beyond their control prevent them from doing so.

! Please take note of the UWO Policy on Accommodation for Medical Illness:

<http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/medical.pdf> [downloadable Student Medical Certificate (SMC): <https://studentservices.uwo.ca> under the Medical Documentation heading. According to this policy, students seeking academic accommodation on medical grounds for any missed tests, exams, participation components and/or assignments worth 10% or more of their final grade must apply to the Academic Counselling office of their home Faculty and provide documentation. Academic accommodation cannot be granted by the instructor or department. Please note that in all courses offered by the Department of French Studies, this same requirement will also apply to assignments worth less than 10% of the final grade.

! No term work may be submitted after the last day of classes for a course unless the student has successfully petitioned for Incomplete Standing on the basis of documentation submitted to the Academic Counselling office of her or his Home Faculty, with the approval of the Dean's Office, the Department, and the instructor.

! Final examinations must be written at the scheduled time unless formal alternative arrangements for a Special Examination have been approved (by the instructor, the Department and the Home Faculty Dean's Office) based on valid documented grounds.

! Academic accommodation is given for Religious Holidays – students should be careful to check the policy well in advance and be sure to follow the proper steps outlined in the University Calendar. [4]

5. Debarment from Final Examination for Excessive Unjustified Absence

! With the exception of distance studies and on-line courses, attendance in all classes is an obligatory component of all courses in the Department of French Studies.

! The UWO Handbook of Academic and Scholarship Policy [5] states the following:

6. Academic Appeals

! The UWO Handbook of Academic and Scholarship Policy sets out the policy for grade appeals [6]

! Students should note that the first step to take if they wish to contest a mark is to discuss the matter with the instructor. A student who wishes to pursue an appeal after consulting the instructor must appeal in writing to the Chair of the Department of French Studies.

! Instructors in the Department of French Studies will **not** entertain requests to have a mark increased when the request is based solely on a student's alleged need for a better mark for external reasons (e.g. maintaining a scholarship or gaining admission to a professional school or other academic program). In order to be given consideration, any academic appeal or informal request for reconsideration of a grade must be based on appropriate grounds of the kind set out in the UWO appeals policy.

7. References

[1] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/exam/crsout.pdf>

[2] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/scholoff.pdf>

[3] <http://www.uwo.ca/ombuds/cheating.html>

[4] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/religious.pdf>

[5] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/exam/attend.pdf>

[6] <http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/appealsundergrad.pdf>
<http://www.uwo.ca/univsec/handbook/appeals/appealsgrad.pdf>